

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 8 octobre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 30 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire.**

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Mme Virginie MORIER, M. François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. Julien MONTAGNÉ a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absents excusés : Mme Laëtitia BOBEL, MM. René LEMERLE, Jean-Claude PROST, Mme Michèle TARDIEU

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-47 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE GESTION EN MATIERE DE TELEASSISTANCE POUR LES PERSONNES AGEES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME

M. le Maire explique au conseil municipal que le SIASD de Lezoux ne gèrera plus la téléassistance pour les personnes âgées à compter de l'année 2026,

Afin de garantir la continuité du service de téléassistance au bénéfice des administrés de la commune, M. le Maire propose de conventionner directement avec le Conseil départemental du Puy de Dôme et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de gestion de la téléassistance pour les personnes âgées avec le Conseil départemental du Puy de Dôme,

- **DIT** que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026 et qu'elle sera renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 8 octobre 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 9 octobre 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,

Danielle RANCY

